



## DÉCISION DU MAIRE

N° 2023 – 020

*Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats*

### COMMANDE PUBLIQUE

### CONTRAT DE LOCATION DE COURTE DUREE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE POUR LE CAMPING

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la nécessité d'équiper le camping d'un terminal de paiement par carte bancaire pour la saison 2023 ;
- Considérant l'offre de la S.A. JDC pour le contrat de location de courte durée ;

### DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le contrat avec la S.A. JDC sise ZAC Montagne Plus, avenue de l'Europe à La Montagne (44620), aux conditions suivantes :
  - Matériel : Terminal Fixe communication IP ;
  - Durée du contrat : 6 mois (jusqu'au 01/10/23) ;
  - Abonnement : 260.00 € HT (soit 312.00€ TTC).
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins du camping.



A Tonnerre, le 1<sup>er</sup> février 2023  
Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre